

CR réunion CMP sur films dits « fragiles » CNC 14 avril 2010

Cette réunion avait été lancée à la suite de la réunion de la CMP du 1^{er} avril dont je vous invite à relire le CR. (Présence : Marie-Flo Roncayolo).

Réunion importante car pour la première fois les partenaires sociaux et le CNC essayent de mettre à plat la question de ces films. Je vous rappelle que la position commune LSA qui s'était dégagée de notre AG du 13 mars dernier était de refuser toute double-grille salariale. D'autre part, le SNTPT s'était montré à la réunion précédente plutôt opposé à discuter du sujet (cf. « Si un producteur ne trouve pas le financement « normal » d'un film, il doit renoncer à le faire »). Cette fois le SNTPT accepte de discuter tout en rappelant que, sur le fonds, les salariés ne sont pas d'accord.

L'APC présente les propositions des employeurs (voir le texte complet sur le site du SNTR dans « Actualités » « Propositions du 1^{er} avril 2010 ») qui tournent autour d'un système d'intéressement. Elle avance les critères à prendre en compte avant de considérer un film comme fragile : vérifier qu'un ratio est respecté entre les salaires des personnels techniques et la part producteur-rôles-scénariste-musique, ou vérifier la part de la masse salariale par rapport au coût général du film. Elle émet le souhait d'une table-ronde autour de laquelle convier les nouveaux venus dans l'industrie du cinéma car, dans le contexte actuel de crise globale de sous-financement, c'est du côté de ces nouveaux opérateurs et fournisseurs d'accès qu'il faut chercher de nouveaux financements.

A la suite de quoi les autres syndicats de producteurs précisent que « c'est le film qui doit être étudié, et pas le producteur » (API), qu'« il faut une équité : s'il y a efforts des salariés, il faut des efforts de tous, producteurs, acteurs, etc. » (SPI), et que « quand un film marche, il faut que la remontée des recettes soit transparente, que le retour sur participation soit réel » (UPF).

Position SNTPT : L'intéressement est un investissement sur lequel les salariés ne verront jamais le retour, donc les propositions des employeurs ne sont pas étudiables. Pourquoi ne pas dégager sur le fonds de soutien aux films étrangers une ligne de crédit très encadrée et contrôlée par le CNC ?

Le SNTPT rejette de plus l'expression de films « fragiles » et demande que l'on parle de films « sous-financés », ce sur quoi s'accordent totalement les autres syndicats d'employés.

Position CFDT : Il faut étudier plus précisément les critères à retenir, comme par exemple, la présence ou non d'un diffuseur national. Le CNC devrait de plus être totalement impliqué dans l'examen des dossiers et les remontées sur les recettes.

Position SNTR : Le code du travail stipule que « le salaire ne peut pas être aléatoire » (on ne peut pas gagner une fois tant, une fois moins...). Cela serait inimaginable pour d'autres métiers, alors pourquoi cela serait-il possible pour les nôtres ? Les pouvoirs publics doivent s'impliquer s'ils veulent garder la diversité dont ils sont fiers dans le cinéma français. La question est : combien manque-t-il pour assurer le même nombre de films qu'aujourd'hui avec respect des salaires ? Il faut trouver de nouvelles lignes de financement.

La réunion se clôt sur une proposition du CNC de faire des calculs de projections... pour la prochaine réunion prévue le lundi 7 juin à 15H.